

AEVIS Holding SA

(la raison sociale de la Société a été modifiée par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2012 et était précédemment, et jusqu'à l'inscription de cette modification au registre du commerce, **Genolier Swiss Medical Network SA**)

à Fribourg

(le siège de la Société a été transféré par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2012 et était précédemment, et jusqu'à l'inscription de ce transfert au registre du commerce, à Genolier)

Les actionnaires sont convoqués en
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

le lundi 2 juillet 2012, à 11 heures,

à la Clinique Générale Ste-Anne
Rue Hans-Geiler 6
1700 Fribourg

ORDRE DU JOUR

1. Augmentation ordinaire du capital-actions de CHF 28'000'000 par l'apport en nature de la totalité du capital-actions de Swiss Healthcare Properties AG

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'augmenter le capital-actions de la Société afin de remettre ces actions nouvelles aux actionnaires de Swiss Healthcare Properties AG à 6340 Baar en échange de leurs actions de Swiss Healthcare Properties AG, dans un rapport d'échange de 1.4 actions nouvelles de la Société par action de Swiss Healthcare Properties AG.

Le capital-actions sera augmenté d'un montant de CHF 28'000'000 par l'émission de 5'600'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5 chacune, entièrement libérées au pair par l'apport en nature de la totalité des 4'000'000 actions nominatives entièrement libérées de Swiss Healthcare Properties AG à Baar d'une valeur nominale de CHF 0.05 chacune. Cet apport est fait et accepté pour le prix de CHF 28'000'000, et payé par la remise aux apporteurs d'un total de 5'600'000 actions nominatives de la Société d'une valeur nominale de CHF 5 chacune, entièrement libérées, soit 2'800'000 actions à HR Finance & Participations SA à 1896 Vouvry et 2'800'000 actions à EMER Holding SA à 1896 Vouvry.

L'éventuel droit de timbre à l'émission sera supporté par la Société. Les nouvelles actions nominatives donneront droit à des dividendes depuis le 1er janvier 2012. Les nouvelles actions nominatives seront soumises aux restrictions de transfert prévues à l'article 6 des statuts.

Le droit préférentiel de souscription est supprimé pour permettre la souscription des actions nouvelles par les actionnaires de Swiss Healthcare Properties AG proportionnellement à leur participation dans cette société.

2. Elections statutaires - Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'élire M. Christian Wenger, de Zumikon, à Küsnacht, en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration pour un mandat d'un an expirant à la date de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Cette élection est conditionnée à l'acceptation par l'assemblée générale et à l'exécution par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital-actions du chiffre 1 ci-dessus. Cette élection prendra effet dès l'exécution par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital-actions du chiffre 1 ci-dessus, et sera inscrite au registre du commerce simultanément à l'inscription de cette augmentation du capital-actions.

Un document exposant le regroupement proposé sera remis aux actionnaires avant l'assemblée générale extraordinaire.

Les actionnaires inscrits dans le registre des actions au 8 juin 2012 recevront une invitation personnelle par courrier accompagnée d'un bulletin-réponse. Les actionnaires inscrits au registre des actions entre le 11 et le 20 juin 2012 (inclus) recevront la présente invitation et le bulletin-réponse dès leur inscription au registre des actions. Le registre des actions sera fermé et aucun transfert d'actions ne sera inscrit du 21 juin 2012 (inclus) au 2 juillet 2012 (inclus). Les actions transférées durant cette période ne disposeront pas du droit de vote, et les actionnaires ayant transférés des actions durant cette période sont priés d'en informer la Société. Les actionnaires n'ayant pas reçu la présente invitation et le bulletin-réponse doivent contacter immédiatement leur banque ou intermédiaire financier s'ils désirent être inscrits au registre des actions. Ont le droit de vote, les actionnaires inscrits dans le registre des actions avec droit de vote le 20 juin 2012. Pour participer à l'Assemblée générale, les actionnaires devront être en possession d'une carte d'admission. Les cartes d'admissions ainsi que le matériel de vote seront envoyés aux actionnaires avant l'Assemblée, sur demande écrite faite au siège de la Société. Le bulletin-réponse joint à l'invitation permet aux actionnaires de commander leur carte d'admission ou de donner procuration. Les actionnaires sont priés de retourner le bulletin-réponse et les formulaires de procuration aussi rapidement que possible mais au plus tard le 27 juin 2012.

Chaque actionnaire peut se faire représenter par une autre personne, actionnaire ou non. En outre, chaque actionnaire a la possibilité, de par la loi, de faire représenter ses actions à l'Assemblée générale par les organes de la Société, par leur banque dépositaire ou par Me Jacques-Daniel Noverraz (c/o Etude des notaires Burnier & Noverraz - Rue César-Soulié 3 - Case postale 1064 - 1260 Nyon 1 (Suisse) - Tel +41 (0)22 360 90 80 - Fax +41 (0)22 360 90 89) en qualité de représentant indépendant. Sauf instruction expresse contraire au moment de la remise de la procuration, le droit de vote est exercé dans le sens de l'acceptation des propositions du Conseil d'administration.

Les représentants dépositaires d'actions au sens de l'article 689d CO sont priés de communiquer le plus tôt possible à la société, mais au plus tard le 27 juin 2012 à midi, le nombre d'actions qu'ils représentent et le numéro des cartes d'admissions représentées. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gestionnaires de fortune professionnels.

Toute correspondance concernant l'Assemblée générale ordinaire doit être adressée au siège la Société, c/o Clinique Générale Ste-Anne, Rue Hans-Geiler 6, 1700 Fribourg, à l'attention de Séverine Van der Schueren, Secrétaire Générale, Fax +41 (0)22 366 99 98, e-mail svanderschueren@aevis.ch.

Genolier/Fribourg, le 11 juin 2012

Au nom du Conseil d'administration

Raymond Loretan
Président

Philippe Glasson
Vice-président